

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Octobre 1874.

Chronique générale.

L'on peut maintenant se rendre compte des résultats de l'ensemble des élections pour les conseils généraux. Les diverses fractions conservatrices ont perdu quelques sièges dans plusieurs départements, elles ont gagné des voix dans d'autres, et elles gardent la majorité. Là où les radicaux avaient la majorité, ils la conservent, fortifiée dans plusieurs départements, comme l'Yonne. Dans un trop grand nombre de localités, les conservateurs ont fait preuve de la plus coupable indifférence, et notamment dans le Rhône, où, malgré les recommandations chaleureuses et répétées de la *Décentralisation*, il n'a pas même été possible de trouver des candidats sérieux à opposer aux radicaux, qui ont obtenu un trop facile triomphe.

En politique, il importe d'éviter les illusions qui vous cachent des dangers très-réels ou vous font croire à une force qui n'existe pas. Or, il ne paraît pas douteux que la coalition des gauches a gagné du terrain dans les dernières élections et que le parti républicain va revenir à la Chambre plus puissant et plus exigeant. Si les élections générales pour la représentation nationale se font avec le scrutin d'arrondissement, elles pourront bien donner un résultat analogue à peu près à celui qui se produit pour les conseils généraux. Un certain nombre de membres de la droite se montrent disposés à maintenir le scrutin de liste qui sera voté par toutes les gauches.

Nous en sommes aujourd'hui, dit l'*Union de l'Ouest*, à 809 élections conservatrices pour les conseils généraux contre 493 élections républicaines. La proportion est toute à l'avantage du grand parti qui place avant la politique — et avec infiniment de raison dans cette occurrence — les intérêts particuliers du département.

On constate même que, parmi les députés qui se sont présentés devant les électeurs pour rentrer ou pour entrer dans les conseils généraux, les conservateurs qui ont échoué sont moins nombreux que les républicains, et que ceux qui ont réussi sont au contraire plus nombreux que leurs adversaires. Le résultat sera meilleur qu'on ne l'espérait. Nous ne pensons pas que la nouvelle loi, qui a servi à ces élections, soit pour beaucoup dans la défaite des républicains ; il faut attribuer leur échec surtout au bon sens des populations qui savent très-bien que le conseil départemental a été institué pour régler des affaires, et non pour renverser ou proclamer des gouvernements.

La République française et toutes les feuilles qui suivent sa voie auront beau se livrer à tous les efforts de rhétorique imaginables, elles ne changeront rien à cela. C'est regrettable pour la République sans doute, mais comme c'est bien préférable pour le pays !

En dépit de l'arrêté qui a frappé M. Hélocque, M. le duc de Padoue affirme hautement la prétendue doctrine de l'appel au peuple. Voici la circulaire qu'il vient d'adresser aux électeurs du département de Seine-et-Oise :

« Messieurs les électeurs,

» Je viens solliciter l'honneur d'être l'un de vos représentants à l'Assemblée nationale.

» Permettez-moi de vous rappeler en peu de mots mes antécédents administratifs et politiques.

» Préfet de Seine-et-Oise pendant la période difficile de 1849 à 1852, puis membre du conseil général du département depuis vingt-deux ans, vivant au milieu de vous, j'ai été constamment initié à vos vœux, à vos intérêts de toute nature.

» Membre du Sénat de l'Empire, j'ai été appelé par la haute confiance de l'empereur au ministère de l'intérieur, en 1859, pendant la campagne d'Italie, si glorieuse pour nos armes.

» Si vous m'honorez de vos suffrages, je suis prêt à donner aux pouvoirs du maréchal duc de Magenta toute l'efficacité possible pour garantir le maintien de la tranquillité publique et la défense des grands intérêts sociaux dont la sauvegarde est confiée à sa loyauté.

» Mais, précisément parce que ce pouvoir est limité dans sa durée, il est essentiel que tout candidat fasse connaître avec une entière franchise quel est le gouvernement auquel, à l'expiration du délai légal, ses convictions le font aspirer.

» Mes sentiments politiques vous sont connus : je les ai manifestés dans une circonstance solennelle ; le 16 mars dernier, les nombreux Français dont j'étais l'interprète à Chislehurst, avant d'exprimer une espérance, ont rendu un éclatant hommage à la volonté nationale :

« Résolus, disais-je en leur nom, à ne pas franchir les limites de la loi, nous avons le droit de rappeler le passé, de nous interroger sur les aspirations de notre patrie, et de proclamer nos croyances devant le représentant d'une dynastie qui, en ce siècle, a occupé le trône pendant plus de trente ans. »

» J'estime que le seul moyen d'amener le désarmement des partis, d'assurer la force et la stabilité du gouvernement, est de recourir directement à l'expression de la volonté de la nation.

» On vous conteste votre souveraineté ! Cette souveraineté n'a pour adversaires que ceux qui ont des raisons de la craindre, et notamment les auteurs du criminel attentat du 4 septembre.

» Le choix de députés impérialistes préparé dans les Assemblées une majorité qui n'hésitera pas à voter l'*Appel au peuple*. Telle est la pensée qui a inspiré de récentes élections dans plusieurs départements ; telle est celle, je crois, qui inspirera les électeurs de Seine-et-Oise.

» Le pays, dans son indépendance, se souviendra du passé, le comparera au présent ; il vengera le régime impérial des calomnies qui l'ont abreuvé depuis quatre ans, et, j'en ai le ferme espoir, au jour solennel où il sera légalement appelé à se prononcer, il ramènera sur le trône le fils de Napoléon III.

» Duc de PADOUÉ,
Membre du conseil général, ancien préfet de Seine-et-Oise, ancien ministre de l'intérieur. »

Les journaux officieux annoncent maintenant que M. le duc Decazes n'est point parti et qu'il ajournera son voyage au 18 octobre. Cette nouvelle a son importance, puisque le retard pour la mise en route du ministère des affaires étrangères est motivé, dit-on, par le règlement de l'affaire de l'*Orénoque*. La faute, l'irréparable faute ! n'est donc pas consommée !

D'ici au 18, nous avons une réunion de la commission de permanence. Il se pourrait bien, cette fois, que M. le duc Decazes attendît cette séance avant de trancher cette grosse et délicate affaire. C'est un espoir, fragile sans doute, vain peut-être, mais, quel Français animé du vrai sentiment de l'honneur de son pays n'en accueillerait avec bonheur la perspective, et n'en poursuivrait de ses vœux la si désirable, mais, hélas ! si problématique réalisation.

Où, nous voulons croire que, le 15, la commission de permanence déclarera résolument que l'Assemblée nationale a seule mission et autorité pour trancher cette question de vie ou de mort pour l'honneur et la dignité de la France.

SOLUTION DE L'AFFAIRE DE L'Orénoque.

L'avis à vapeur le *Kléber*, commandé par M. Vidal, capitaine de frégate, après avoir pris à Marseille le général Chanzy, qu'il doit conduire à Alger, ira remplacer dans sa mission la frégate l'*Orénoque*, rappelée en France pour être condamnée, et probablement démolie, vu son état de vétusté.

Mais il paraît toutefois que le *Kléber* ne stationnera pas à Civita, tout en étant à la disposition du Saint-Père. Ce bâtiment se tiendrait, dit-on, en dehors des eaux d'Italie, et le port de Bastia serait son point central de station.

Le *Kléber* est en ce moment en rade, prêt à appareiller, d'un moment à l'autre, pour cette double mission.

Episode d'une élection au conseil général.

Les radicaux de l'arrondissement de *** se rassemblent afin de décider entre eux du choix d'un candidat. Il se présente un premier citoyen qui fait une profession de foi d'un rouge ardent et qui paraît rallier les suffrages de l'assemblée. Aussitôt un second citoyen demande la parole, l'obtient et dit :

— Je viens poser la candidature de notre ami Z... Quant à sa profession de foi, elle est bien simple : s'il ne vient pas parmi vous, c'est qu'il est actuellement détenu pour cause politique !

La candidature du citoyen Z... est votée à l'unanimité !

Nous lisons dans l'Echo de l'Est :

« Les instituteurs congréganistes, bannis de l'Alsace-Lorraine par un décret du gouvernement fédéral, ont quitté le pays. La population catholique, pour leur témoigner ses regrets et sa sympathie, a profité de la circonstance pour leur faire une ovation. La mesure qui a frappé les congréganistes a fait en Alsace-Lorraine un très-fâcheux effet. Les protestants se sont émus d'une proscription qui rappelle au cœur de tous les Français annexés, à quelque Eglise qu'ils

appartiennent, le violent changement de nationalité qu'ils ont eu à subir.

» L'ovation a été solennelle. Une foule compacte s'est portée au-devant des frères ; partout des couronnes et des guirlandes sur lesquelles étaient écrits ces mots : « Au revoir ! »

M. Maillé, le nouvel élu de Maine-et-Loire, adresse à ses électeurs une lettre de remerciements, dans laquelle il fait l'éloge du « noble drapeau tricolore, » qui ne lui inspirait au temps de la Commune qu'un médiocre enthousiasme, et se prononce pour la « République ouverte. »

L'Electeur du Finistère vient d'avoir une de ces idées merveilleuses qui illustrent un journal. Il propose que l'on ouvre une souscription pour acheter à M. Thiers dans chaque département une parcelle de terre qui lui permette d'être élu et de siéger à la fois dans tous les conseils généraux. On pourrait faire un vaudeville là-dessus : M. Thiers ou le propriétaire ubiquiste.

Il y a longtemps qu'on n'avait parlé du mandat impératif. Il vient de faire sa réapparition dans le département de l'Oise.

Nous avons sous les yeux une pièce fort curieuse qui a été adressée aux députés de ce département par le conseil municipal de Neuilly-en-Thelle.

Les honorables conseillers commencent par déclarer qu'ils ont envoyé entre autres à la Chambre quatre députés titrés, et qu'ils comprennent très-bien que ceux-ci ne soient pas républicains. Mais quant à ceux qui ne sont pas nobles, ou dont la noblesse ne paraît pas suffisamment ancienne, l'ordre leur est donné d'aller siéger au centre gauche.

« Vous, fils de 93, à qui vous devez votre élévation, et sans qui vous seriez ce que furent tous vos ancêtres, des hommes liges voués à la peine et à l'abaissement, quel intérêt vous porte à aider ces fils des anciens maîtres dans l'œuvre de leur relèvement ? Croyez-vous qu'ils tiennent pour légitimes les coups de force qui ont repris à leurs pères, il n'y a pas cent ans, ces droits réguliers qu'ils avaient sur les nôtres ? »

» Non, messieurs, les hommes d'élite du peuple se donnent au peuple et non aux rois ! à la république qui gouverne le peuple par ses élus et non à la royauté qui le soumet par les barons ! »

Ce serait un système assez ingénieux que de classer les opinions politiques par rang hiérarchique. On ne pourrait pas être royaliste au-dessous du titre de duc : les comtes et marquis seraient orléanistes, et ainsi de suite.

La princesse Thyra, fille du roi de Danemark et sœur, par conséquent, de la princesse de Galles, est sur le point d'épouser le prince royal de Hanovre. Cette union, il est à peine besoin de le faire remarquer, n'est pas de nature à rendre plus cordiales les relations très-tendues qui existent en ce moment entre Copenhague et Berlin.

On écrit d'Alsace :

Depuis quelque temps les journaux allemands et les journaux d'Alsace gagnés à la

cause prussienne s'occupent beaucoup de la question de l'autonomie alsacienne. Ils disent qu'elle sera portée à la tribune du prochain Reichstag.

L'autonomie telle qu'on nous la présente est un leurre. Les Alsaciens ne doivent pas s'y laisser prendre.

Sans doute ce serait une belle conquête si nous devenions maîtres de nos finances, maîtres de nos écoles, maîtres de notre administration. Mais M. de Bismark, qui nous a refusé au Reichstag l'abrogation de la dictature dans les termes les plus malveillants pour la députation d'Alsace-Lorraine, n'accordera jamais à l'Alsace la faculté de s'administrer elle-même.

L'autonomie de nos officieux ne serait qu'une certaine extension des conseils généraux, qu'une certaine fusion avec le gouvernement de Berlin. Les membres qui siègeraient à la diète (au landtag) d'Alsace seraient soumis au serment politique comme les conseillers généraux.

L'on a vu combien cette formalité du serment a rencontré de difficultés pour la formation de ces conseils. Les députés de la diète alsacienne seraient donc les représentants de l'Alsace-Lorraine dans la même proportion que les Alsaciens et les Lorrains qui siègent aux conseils généraux, nommés, on le sait, avec quelle insignifiante minorité. Tout le monde connaît l'esprit de servile complaisance de ces derniers pour les actes de l'administration.

Les véritables Alsaciens repousseront donc l'autonomie avec énergie.

UN DÉPUTÉ D'ALSACE AU PARLEMENT
D'ALLEMAGNE

Etranger.

L'ARRESTATION DE M. D'ARNIM.

Berlin, le 5 octobre.

« Monsieur d'Arnim est arrêté », telle est la nouvelle qui a parcouru aujourd'hui comme l'éclair tous nos cercles politiques. On s'attendait depuis trois mois à des mesures de rigueur, mais nullement à cette extrémité.

Un vieux proverbe dit: La précaution est la mère de la sagesse. Il paraît que M. d'Arnim connaissait ce proverbe, car la police n'a absolument rien trouvé chez lui.

Les perquisitions les plus minutieuses, opérées dans sa terre près de Stettin, dans son hôtel ici, ainsi qu'au domicile de son fils, n'ont eu aucun résultat.

Tout le monde savait depuis longtemps que M. d'Arnim est en possession d'une douzaine de lettres confidentielles écrites par M. de Bismark, lettres que l'ancien ambassadeur à Paris a gardées avec plusieurs autres pièces, qu'il a jugées comme étant sa propriété. Des papiers aussi précieux ne pouvaient pas être laissés à la merci du premier agent de police venu. Aussi M. d'Arnim, se rappelant ce qui est advenu au *propre cousin du roi*, le prince de Radziwill et à M. de Kehler, conseiller de légation, chez lesquels la police a fait une perquisition à la suite du « coup de Kissingen », se hâta de mettre les papiers en question dans un lieu sûr, où ils sont à l'abri des agents de police.

Le scandale causé par l'arrestation de M. d'Arnim n'a donc pas porté les fruits qu'on attendait. Par contre, toute la famille d'Arnim (Dieu sait si elle est nombreuse; il n'y a pas moins de trois d'Arnim siégeant au Reichstag) et leurs nombreux et puissants amis, formeront dorénavant l'avant-garde de la phalange des ennemis du chancelier. Les d'Arnim occupent en Prusse à peu près le rang que les Rohan occupaient en France du temps de la monarchie.

Le contenu des lettres recherchées est de telle nature, que des raisons d'un ordre élevé m'empêchent d'en parler. Seulement, je peux vous assurer que si elles étaient publiées, il faudrait s'attendre à *molto più di luce* que dans l'affaire La Marmora, au moins en ce qui concerne la politique que M. de Bismark comptait suivre à l'égard d'une puissance étrangère que je n'ai pas besoin de vous nommer. Vous me demanderez quelle circonstance a mis le feu aux poudres dans cette grosse affaire. Dans les cercles politiques, on donne la relation suivante:

A la suite de la retraite de M. d'Arnim, les principaux chefs de l'opposition, les mécontents de la cour, des membres du parti de la *Gazette de la Croix*, ont conçu l'idée de fonder un grand organe destiné aux publi-

cations que chacun pourrait fournir, grâce aux positions qu'ils ont jadis occupées. L'âme de l'affaire est un ancien diplomate, membre du Reichstag (partie du centre), qui a personnellement beaucoup à se plaindre des procédés dont on a usé à son égard. Tout était déjà prêt pour conclure l'achat d'un grand organe de la presse prussienne, lorsque la police s'en est mêlée et a fait irruption dans le domaine de M. d'Arnim.

Nous ne sommes donc qu'au prologue de la pièce. C'est la première représentation d'un pareil spectacle. Les annales prussiennes ne mentionnent pas un tel précédent. Par l'arrestation de M. d'Arnim, tout l'ancien édifice du grand monde politique prussien s'est écroulé. Quels seront les morts qu'on retirera des décombres? *That is the question.*

Le *Standard* publie la dépêche suivante:

« Vienne, 5 octobre.

» L'arrestation du comte d'Arnim provient de ce qu'il était sur le point de publier un livre hostile au prince de Bismark et contenant des documents qui incriminent le prince au plus haut point. L'impression du livre n'était pas encore commencée, et la police a saisi les copies des documents. Pendant son séjour à Karlsbad, le comte d'Arnim était surveillé par des espions prussiens. »

La *Correspondance de l'empire d'Allemagne* reproduit, de son côté, une version d'après laquelle l'arrestation du comte d'Arnim se rattacherait, non pas à des lettres, mais à la publication de la brochure intitulée: *la Révolution d'en haut*, dont il a été souvent question ces temps derniers. On fait remarquer à ce sujet la parenté du comte avec le conseiller intime de Savigny, que l'on considère comme l'auteur ou l'un des auteurs de la brochure en question.

La *Gazette de la Croix* croit savoir que la question relative à l'arrestation de M. d'Arnim et sa mise en liberté est, depuis hier, soumise à la décision de la cour d'appel.

La *Gazette de Spener* annonce que les documents retenus par M. d'Arnim sont au nombre de quarante. Des pourparlers seraient engagés depuis plusieurs mois déjà au sujet de la restitution de ces papiers, par l'entremise de M. d'Arnim Beitzembourg, président de district en Lorraine et beau-frère de l'ex-ambassadeur.

D'après un télégramme de Berlin, le tribunal aurait repoussé la demande du comte d'Arnim tendant à obtenir sa mise en liberté provisoire.

ANGLETERRE.

Les journaux anglais s'occupent beaucoup des dettes du prince de Galles et des moyens de les payer. Le côté le plus triste qui ressorte des explications du *Times*, c'est que, depuis un certain temps, le prince de Galles vit non de son revenu, mais de son capital; de façon que, endetté ou non, il n'en est pas moins ruiné ou peu s'en faut. Je ne puis m'empêcher de croire que l'article du *Times* est le préliminaire d'un appel au Parlement à l'ouverture de la prochaine session. L'Angleterre ne saurait souffrir plus longtemps de voir les bordereaux et les factures adressés à la famille de ses rois faire les frais de la polémique et des critiques des journaux.

BAVIÈRE.

On annonce que la reine-mère de Bavière, convertie depuis peu au catholicisme, doit faire son abjuration le 15 de ce mois, jour anniversaire de sa naissance.

La reine douairière de Bavière est la reine Frédérique-Françoise-Augusta-Marie-Hedvige, née le 15 octobre 1825, fille de feu Guillaume, prince de Prusse, et mère du roi actuel de Bavière. Elle appartenait jusqu'ici à la religion luthérienne.

RUSSIE.

On lit dans le *Figaro*:

C'est décidé. L'Impératrice, pour se rendre en Angleterre, où elle va assister aux couches de sa fille, la duchesse d'Edimbourg, prendra la voie de Calais. M. Alquier, le chef du mouvement au chemin de fer de Varsovie, qui, depuis qu'il est ici, a su gagner les bonnes grâces de l'Empereur, de l'Impératrice et de toute la haute société pétersbourgeoise, nommé tout récemment

conducteur en chef du train impérial, pendant les voyages de LL. MM. à l'étranger, est déjà parti depuis plusieurs jours avec son train pour attendre l'Impératrice à la frontière austro-russe.

Vous savez que ce train, qui a jadis appartenu à Napoléon III, ne pouvant être employé en Russie vu la largeur beaucoup plus grande des rails russes, est obligé de se tenir à la disposition de ses augustes propriétaires à la frontière prusso-russe de Wyrbalen. L'Impératrice quitte Livadia dans les derniers jours de ce mois, style russe, c'est-à-dire dans les premiers jours d'octobre d'après notre calendrier.

Elle se rendra par petites journées, à Calais, où l'attend déjà le yacht impérial *Eten-dard*, qui la transportera à Douvres, où il se tiendra à ses ordres pendant tout le temps que Sa Majesté passera auprès de sa fille. Le grand-duc héritier et sa femme partiront d'ici le 25 pour aller prendre congé de leur mère.

Pour le moment, il n'est pas question que l'Empereur accompagne l'Impératrice. Au contraire, la version officielle est qu'il passera encore le mois d'octobre en Crimée et rentrera dans la capitale vers les premiers jours du mois de novembre, après avoir toutefois présenté à Moscou, selon l'antique usage, la nouvelle épouse du grand-duc Wladimir, formalité qui n'a pas pu avoir lieu après les fêtes du mariage à Saint-Petersbourg. Il y aura alors, dans l'ancienne cité des Tsars, bals, fêtes et réjouissances publiques.

Néanmoins, rien ne me dit que Sa Majesté, qui a toujours eu un grand faible pour son unique fille, ne se laisse pas tenter au dernier moment et ne profite pas du départ de l'Impératrice pour aller l'embrasser. La France posséderait donc un instant trois des principaux membres de la famille impériale, car à peu près à la même époque où l'Impératrice gagnera Calais, le grand-duc Constantin et la grande-duchesse Marie se trouveront à Paris.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Les locaux de l'Ecole de cavalerie étant à peine suffisants pour le nombre considérable d'élèves de toutes armes que cette Ecole est appelée à instruire pendant l'année scolaire 1874-1875, il ne sera pas possible d'y envoyer cette année les engagés conditionnels d'un an qui, au 1^{er} novembre prochain, contracteront un nouvel engagement en vue d'obtenir un brevet d'aptitude à l'emploi de sous-lieutenant auxiliaire dans l'arme de la cavalerie.

Ces jeunes gens compléteront leur instruction militaire dans les régiments, où ce même brevet d'aptitude pourra leur être délivré. (*Journal officiel.*)

Les ministres de la guerre et de l'intérieur se préoccuperaient vivement, paraît-il, de la surveillance à exercer sur les maisons des logeurs où sont envoyés par les habitants les militaires de passage.

Des instructions pressantes auraient été expédiées en conséquence à tous les préfets pour les inviter à stimuler à cet égard le zèle et la vigilance des administrations locales, et même à insister au besoin auprès des municipalités pour obtenir d'elles, autant que possible, la création de casernes de passage, au moyen desquelles seraient prévenus, en partie, les inconvénients de diverse nature sur lesquels a dû se porter depuis quelque temps déjà l'attention du Gouvernement.

La dépêche suivante est adressée aux préfets d'Orléans, Tours, Angers, Nantes:

« Châtelleraut, 6 octobre, 8 h. mat.

» Une crue se manifeste sur la Vienne à Châtelleraut, elle s'élève à 0^m 80 le 6 octobre à 7 heures du matin.

» Le 5, à 6 heures du soir, l'eau s'élevait à 0^m 30. »

Une dépêche de Paris, 8 octobre, annonce que le conseil de guerre a condamné à mort le nommé Bourtin, déserteur, pour participation à la Commune.

Bourtin, dit Doria, dit Manera, est ce dangereux malfaiteur jugé et condamné der-

nièrement par la Cour d'assises d'Angers pour un vol commis rue Plantagenet.

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire*:

Un fait, qui n'est pas sans gravité, a marqué l'élection de dimanche dernier à Azay-le-Rideau. Un électeur, après avoir déposé son bulletin, se présenta quelque temps après pour voter de nouveau. Sur le refus du bureau de recevoir ce second bulletin, cet homme s'emporta, frappa la table du poing et proféra des menaces de mort contre les membres présents. Immédiatement arrêté, il a été déposé à la chambre de sûreté.

Il faut dire que cet individu, originaire d'Azay-le-Rideau, habitait Paris depuis longtemps, et qu'il est revenu prendre domicile à son lieu de naissance immédiatement après la Commune; l'instruction à laquelle son incartade va donner lieu mettra peut-être sur la voie de sa conduite pendant la Commune.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux d'apprendre que le bulletin qu'il voulait déposer pour la seconde fois portait le nom de M. Vaissier plutôt qu'un autre; bien que toutes les voix soient égales devant l'urne, un candidat qui se respecte doit désirer que ses partisans soient d'honnêtes gens.

Le directeur actuel du Grand-Théâtre d'Angers, M. Emile Marck, a également la direction du théâtre national du Cirque. Il possède deux troupes, l'une pour l'opéra, l'autre pour le drame et la comédie. Cette dernière joue dans les deux théâtres.

Ainsi que nous l'annoncions hier, nous serons appelés, lundi prochain, à juger du mérite des artistes de l'opéra. Le lundi suivant sera, dit-on, le tour de la troupe de drame, dont on dit le plus grand bien, et qui a déjà obtenu plusieurs succès. Pour ne parler que de la représentation de mardi dernier au Grand-Théâtre, nous dirons que M. Marck, qui n'est pas seulement un administrateur habile, mais encore un artiste de talent, a été vivement applaudi dans *Marcel* et dans la *Dernière Idole*, où il jouait les rôles de Gaston et d'Ambroise. Plusieurs autres artistes, parmi lesquels nous citerons M. Gaugiran, jeune premier, M^{me} Hems, premier rôle, avantageusement connue à Saumur, et M^{me} Hamilton, jeune premier rôle, ont fait aussi beaucoup de plaisir.

A propos des tonneaux.

La question des tonneaux est pleine d'actualité.

Dans les années d'abondance, ils sont très-chers lorsque, parfois, le vin est à vil prix. Il faudrait pouvoir, en tous temps, les acheter à un bon marché relatif.

Cercles en bois, ils nécessitent des réparations fréquentes qui finissent par en doubler le prix d'achat.

Cercles en fer, leur prix est plus élevé, il est vrai, mais, par suite de leur longue durée, sans réparations, ils ne tardent pas à revenir moins cher que les fûts cerclés en bois.

Mais il y a cercles de fer et cercles de fer: les cercles de fer avec rivets, et les cercles de fer à clef.

Quand le fût, par l'effet du temps ou du hâle, diminue de pourtour, le cercle de fer devient trop grand. Que faire? Frapper dessus pour le descendre? Déplacer et replacer les rivets? Tout cela offre des inconvénients.

Avec les cercles à clef, on peut, partout et toujours, en bateau comme en chemin de fer, et sans mettre le tonneau sur le bout, le rabattre sans déplacer les cercles, en frappant quelques coups de marteau sur la clef.

Voici quel est le mécanisme du cercle à clef cunéiforme.

Les deux extrémités de ce cercle sont munies, en sens contraire, chacune d'un petit bourrelet de quelques millimètres d'épaisseur.

Deux anneaux de fer protègent la jonction des bourrelets, qui, sans cela, pourraient, par l'effet de cahots ou de chocs, glisser l'un sur l'autre, et amener le cercle à ne plus serrer. Une clef en fer, une espèce de petit coin, doit s'insinuer dans l'espace laissé vide entre les deux bourrelets; et c'est en frappant sur cette clef, comme il a été dit plus haut, que le cercle, sans aucun déplacement, peut serrer le fût à volonté.

Si, à cet avantage, on pouvait ajouter ce lui d'une jauge uniforme, pour toute la France, la baisse, sur le prix des futailles,

ne tarderait pas à être sensible, ou du moins, il ne se produirait que rarement une hausse disproportionnée avec le prix du vin; car, dans l'état actuel des choses, les fûts vides n'ont pas cours partout. Dans le même département, il y a souvent des jauges différentes. Les fûts de Tours ne sont pas employés à Chinon et à Bourgueil. Qu'il y ait abondance dans ces deux derniers vignobles et que la récolte vienne à manquer dans les vignobles de Tours et de Vouvray, il y aura disette de futailles à Bourgueil et à Chinon, tandis que, dans la zone de Tours, les tonneaux seront à vil prix.

Si l'unité du jauge existait, l'équilibre ne tarderait pas à se rétablir. Il en serait des futailles comme des grains qui ont cours partout; ce qui permet au commerce de combler les vides et d'empêcher les famines.

Je me résume :
Pour avoir des futailles à bon marché, il faudrait : 1° Des fûts cerclés en fer, dont les réparations seraient nulles ou peu coûteuses; 2° L'unité de jauge pour toute la France.

Pour certaines questions, les poser, c'est les résoudre; et je crois que la question des tonneaux est de ce nombre.

Les transports des boissons effectués par chemins de fer donnent lieu fréquemment à l'échange d'acquits-à-caution, soit qu'il s'agisse de renvoyer au lieu de départ des chargements refusés par les destinataires, soit que des circonstances imprévues nécessitent la subdivision des chargements ou leur envoi à une nouvelle destination.

Jusqu'à présent, les compagnies accomplissaient les formalités nécessaires, mais quelques-unes d'entre elles ont déclaré vouloir désormais s'abstenir; on a donc dû songer à suppléer à leur initiative.

M. le directeur des contributions indirectes a décidé que, lorsqu'un titre primitif de mouvement pour la circulation des boissons serait devenu inapplicable, il pourrait être remplacé par un ou plusieurs autres acquits-à-caution délivrés sur la production de soumissions nouvelles souscrites par l'expéditeur et par sa caution ordinaire et revêtues de l'attestation du service local.

Ces soumissions devront reproduire les énonciations et l'acquit-à-caution à échanger et présenter les indications nécessaires pour la délivrance des nouvelles expéditions.

Avant de contresigner les soumissions, le service devra s'enquérir des faits qui nécessitent les échanges et demander communication des lettres d'avis et autres documents d'après lesquels les négociants agissent généralement en pareil cas. La régie refusera son visa aux soumissionnaires qui refuseraient de fournir ces justifications.

Ces dispositions pourront être appliquées aux transports par eau, mais elles ne devront pas être étendues aux envois à petite distance qui sont confiés à des voituriers ou à des messagers. Pour ces derniers envois, les expéditeurs sont toujours à même de réclamer l'échange des expéditions primitives.

LES MILLIONS DE L'IMPÉRATRICE.

Sous ce titre, le *Figaro* raconte une histoire renouvelée de l'année dernière, et qui a eu son pendant dans le Saumurois à cette époque.

Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans le *Figaro* :

« Quelqu'un de nos lecteurs posséderait-il la magique baguette de coudrier qui sert à découvrir les trésors? Voici une excellente occasion d'utiliser cette baguette.

Il y a quelques jours, un sieur Dositi Hecquel, demeurant 224, boulevard de Vaugirard, a reçu de Saragosse une lettre d'un personnage nommé Saturnino Alfaro qu'il avait autrefois connu à Paris et qui lui révèle l'existence d'un trésor caché. Voici du reste ce que raconte cette lettre.

« Ancien capitaine au service de l'Espagne, Saturnino Alfaro donna sa démission en 1868, lors de la chute d'Isabelle-la-Catholique, et vint en France avec sa souveraine. Sur la recommandation de celle-ci et de plusieurs personnages de la colonie espagnole, il fut attaché à la maison de l'impératrice Eugénie — nous ignorons à quel titre, la lettre ne le mentionne pas.

« Au 4 septembre, raconte Saturnino, l'impératrice, obligée de quitter Paris, lui confia, au moment de son départ, pour être

remise à la comtesse de Montijo, sa mère, une cassette contenant des bijoux, de l'or et des valeurs diverses s'élevant à une somme approximative de trois millions.

« Fidèle à la souveraine française comme il l'avait été à la reine espagnole, Saturnino se prépara à partir pour Madrid afin de remettre à M^{me} de Montijo le dépôt qui lui avait été remis. Mais, voyant la ville pleine de gardes nationaux et de bandes populaires, craignant que l'émeute ne devint dangereuse, et épouvanté à l'idée d'être arrêté avec la cassette de l'impératrice, il alla la cacher dans un bois des environs de Paris, marqua d'une croix sur un plan l'endroit précis et partit pour l'Espagne.

« Là, dit-il, je fus arrêté tout d'abord, et mes malles furent saisies. Quand j'eus réussi — ce qui fut long — à me disculper des faits politiques qui m'étaient reprochés, arriva une plainte de la comtesse de Montijo, m'accusant d'avoir détourné l'argent que je devais lui remettre. Bref, depuis trois ans je suis à la prison militaire de Zaragoza, et mes malles, dans l'une desquelles se trouve le plan en question, sont retenues pour les frais que m'ont occasionnés mes démêlés avec la justice espagnole. »

« La lettre se termine en demandant l'envoi de quelques centaines de francs, qu'on aura à adresser au senor don Sebastiano Minguès, calle de Combertido, n° 4, à Zaragoza. En retour, le senor don Sebastiano ouvrira les malles et enverra le fameux plan, ce qui permettra de retrouver les trois millions.

« Voilà ce que dit la lettre reçue par M. Hecquel, lettre qu'il s'est empressé de remettre au commissaire de police de son quartier. Les faits sont-ils exacts? Est-ce la tentative d'un nouveau genre d'escroquerie? C'est ce que l'enquête qui va être faite fera probablement découvrir.

« En attendant, nous rappellerons qu'il y a six mois M. Gratiot, papetier, rue Hautefeuille, recevait de Hongrie une lettre lui proposant également, moyennant finances, de lui faire connaître l'endroit précis du bois de Boulogne où se trouvaient déposés trois millions. Ces trois millions, l'auteur de la lettre les avait découverts pendant la Commune, et, ayant été obligé de fuir à cause de sa participation à l'émeute, n'avait pu les emporter.

« Les millions du Hongrois sont-ils les mêmes que ceux de l'Espagnol?... Mystère! »

Le 24 novembre 1873, M. L. P..., d'une commune limitrophe de Saumur, recevait de Madrid la lettre suivante, que nous reproduisons avec son orthographe et sa ponctuation :

« Madrid le 24 novembre 1872.

» Cher M^r.

« Les bons renseignements que je pus recevoir sur vous pendant mon court séjour dans votre ville et le motif pour lequel je vous écrit pour vous confier une affaire de la plus haute importance si vous gardez le secret plus absolu.

« Capitaine dans l'armée Espagnole pendant la révolution de septembre 1868 je fus obligé d'émigrer en France par mes opinions politiques et par les recommandations d'hauts personnages et par ma qualité d'Espagnol je fus admis au service de l'impératrice Eugénie je restai auprès de celle-ci ayant mérité sa confiance après la capitulation de Sedan lorsque la République fut proclamée en France je reçus des ordres pour passer en Espagne avec une boîte contenant bijoux et billets de banque la somme de 40 millions de francs afin de les remettre à M^{me} sa mère la comtesse de Montijo.

« J'entrepris mon voyage de Paris muni d'une lettre de l'impératrice et inventaire de ces valeurs afin de les remettre à sa mère et d'être gardé de la persécution qu'on exerceait alors sur les personnes que sortaient des valeurs hors de France je parti en méditerranée à votre ville et dans les environs de votre cimetière je cachai le trésor en levant l'ansuite un plan exact du terrain avec des mesures que je mis dans un sac d'une de mes malles avans de partir je cherchai à former une personne dont l'honorabilité et probité étaient reconnues en qui je pourrais poser ma confiance et sous ceux des renseignements que je reçus les vôtres par moi sont très satisfaisants alors je parti immédiatement pour l'Espagne afin de rendre compte de ma mission à M^{me} la comtesse de Montijo. Mais

le destin que poursuit les hommes mes fu si fatal ca mon arive à Madrid je fus de nonce par un de mes amis darmes et arretai comme conspirateur et deserteur.

« Aujourd'hui voyant que ma captivité se prolonge et que je ne reçois aucune nouvelle des mes anciens professeurs et que mes bagages ou et cachai le plan se trouvent au pouvoir de la justice jusca ce que je peize les frais de mon proces qui montant à la somme de 5550 francs je me suis decide a vous comuniquer cette affaire croyant que vous pourrez alors disposer de cette somme et si vous avez confiance en moi et vous pouvez porté la somme par le 24 du moi prochain je espere reponce pour vous remettre ansuite les preuves de ce que je vous comunique mai je sant avous dire que la micere ma aublige a disposer de cette affaire au tresor, et pour vous remettre les documents et la copie de mon proces je ne pas un sou aici si vous asceptez remeties quelque petite chose.

« Vous comprendres que la faire et delicate que la mondre chose je serai decouvert et je vous prie de me remettre la correspondance a mon ancien domestique que mintenant se truve en Gerona et lui me la remetra en timbre Espagnol et comça na pas rien aeraindre.

« Ladrese et la suivente : Senor Don Pedro-Morales Calle del portal de la Barca n° 7 piso 2 en Gerona et vous mettres double en veloppe interieure à mon nom et texterieure a cette drese que vous avez.

» Recevez mes alutations.

» ANTONIO GONZALES.

» Reponce san perdre courrier si vous est possible. »

Faits divers.

Le 63^e régiment d'infanterie de ligne quitte la garnison de Constantine pour rentrer en France.

Jamais peut-être un régiment n'aura laissé en Algérie d'aussi notables traces de son séjour, dit le *Phare de l'Algérie*, elles sont écrites dans l'histoire, elles sont gravées sur le roc.

Le 63^e régiment de ligne, pendant les dernières guerres, a donné les plus belles preuves de sa valeur; officiers et soldats se sont dignement comportés, et sur son drapeau, le régiment peut être fier d'inscrire ses campagnes d'Afrique.

La ville de Constantine conservera le souvenir du passage de ce régiment, et nous comprenons les regrets exprimés par la population à l'annonce de son départ. On ne saurait jamais oublier que c'est à la bienveillance du colonel, à l'activité du lieutenant-colonel et au concours désintéressé du 63^e régiment de ligne, que la ville doit la route qui conduit à Sidi M'cid, et les bassins qui font de cet endroit si pittoresque la promenade la plus agréable des environs.

Un ancien ami de M. Thiers lui demandait l'autre jour à Vizille pourquoi il semblait faire alliance avec les radicaux.

« Mais, disait-il avec véhémence, ces misérables ont démoli votre maison !

« Eh ! mon Dieu ! fit M. Thiers en souriant finement et en rêvant sans doute à l'heureuse construction de son nouvel hôtel, les malheureux, je ne leur en veux pas !

On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur,
« Madame la Politique vient d'accoucher d'un nouveau parti : celui du prince Napoléon.

» La princesse Discorde a le plaisir de vous en faire part. »

Beaucoup de moyens ont été proposés pour éviter la rencontre des trains de chemins de fer.

On nous en soumet deux qui ne nous semblent pas dépourvus de bon sens.

Augmenter un peu les appointements et les heures de repos des aiguilleurs et des conservateurs des signaux.

Les récompenser d'une petite prime, lorsque pendant l'année il n'y aura pas eu d'accident dans leur canton.

Au besoin, les familles leur décerneraient volontiers des récompenses.

D'après les derniers renseignements qu'on a reçus du Caire, le Nil s'est élevé à la hauteur de 26 pics et demi. L'augmentation d'un pic environ, dans la crue du Nil, est due à l'écoulement des eaux contenues dans les bassins de la Haute-Egypte. Le Nil est en décroissance à Assensan depuis vingt jours, et il a diminué le 5 de 21 centimètres à Mimch, qui est située au-dessus de ces bassins.

Un seul accident sans grave importance a eu lieu dans la Basse-Egypte, où un pont, sur un canal secondaire, a été emporté. 2,000 hectares de terrain plantés de coton ont été inondés; on espère qu'une partie pourra être sauvée. Il n'y a pas eu d'autres accidents. Toutes les mesures, du reste, avaient été prises en vue de la crue que devait produire le déversement des eaux des bassins dans le Nil dont les berges sont encore à 1 mètre 80 centimètres au-dessus des eaux et pour lesquelles on n'a aucune crainte.

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, le 8 octobre, à l'Agence Havas :

Le maréchal de Mac-Mahon, accompagné de M. le vicomte d'Harcourt, est allé chasser aujourd'hui chez M. le duc d'Ayen, à Rambouillet.

Le maréchal-président a reçu hier la visite du grand-duc Constantin.

Les élections municipales dans toute la France auront lieu avant la rentrée de l'Assemblée, mais aucune date n'est encore arrêtée.

ESPAGNE.

Estella, 5 octobre, 6 h. soir.

Le roi, de retour de Viana (4 kilom. de Logrono, où la population lui a fait l'accueil le plus enthousiaste, vient d'accorder au général Dorregaray un congé de quelques semaines pour rétablir sa santé. — Le général Mendiri, le vainqueur d'Abarzuza, le remplacera comme chef d'état-major pendant son absence.

Donc, Charles VII était le 5 à Estella, à l'heure où les lettres et les dépêches reçues par l'Agence Havas le présentaient, les uns blessé, les autres tué, à Durango.

LARZAT.

Hendaye, 8 octobre, 10 h. 15 mat.

Le Roi arrive ici avec le général Mendiri, chef d'état-major.

L'indiscipline augmente dans les rangs républicains. Les régiments de Valence et des Asturies ont proféré des cris et des menaces contre leurs chefs en apprenant que dorénavant leur soldo était diminuée. Les désertions redoublent.

Hier plusieurs artilleurs, venant au camp carliste avec les mulets de leurs pièces, ont été arrêtés.

CASTILLO.

L'Union reçoit de Bayonne la dépêche suivante :

« Bayonne, 8 octobre 1874.

« Les nouvelles de mutinerie chez les carlistes et d'attentat contre la personne du Roi sont complètement fausses. Vous pouvez les démentir catégoriquement; ce sont des manœuvres odieuses et mensongères. Charles VII est très-bien portant. Sa Majesté était hier, 7 octobre, à Puente la Reyna, au milieu de son armée loyale et enthousiaste. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 12 octobre 1874.

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE.

SI J'ÉTAIS ROI !

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Dennery et Brétil, musique d'Adam.

On finira par :

L'Homme n'est pas parfait, vaudeville en 1 acte, de Lambert Thiboust.

PRIX DES PLACES ORDINAIRES.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur,
Et de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange, hôtel Blanchair.

VENTE

PAR ADJUDICATION, DE BIENS DE MINEURS

Provenant de la succession de M. Rousteaux-Cassius, et composés

DU PRÉ DES SEPT-JEUX, DE LA VIGNE DE MONTBARIL Et de deux autres VIGNES;

Le tout dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur;

ET D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue Royale, n° 32, dans laquelle est établie une boulangerie, ladite maison affermée, par bail authentique, jusqu'au vingt-cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, moyennant onze cents francs par an, ci... 1,100 fr.

L'adjudication aura lieu le dimanche huit novembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

La vente a lieu en vertu d'une délibération du conseil des mineurs, présidée par M. le juge de paix du cinquième arrondissement de Nantes, du dix juillet mil huit cent soixante-quatorze, enregistrée, et d'un jugement du tribunal civil séant à Saumur, enregistré, en date du vingt-sept août mil huit cent soixante-quatorze;

Sur la poursuite de M. Léon Rousteaux, employé au chemin de fer de l'Est, demeurant à Paris, rue du Château-d'Eau, n° 27, agissant comme aïeul et tuteur légal de ses petits-enfants, mineurs, Renée-Louise-Marguerite Rousteaux, Marcelle-Antoinette Rousteaux et Louis-Georges Rousteaux, enfants de feu Léon-Antoine Rousteaux, boulanger, ayant demeuré à Nantes, et depuis marchand de vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, où il est décédé, le vingt-neuf avril mil huit cent soixante-quatorze, et de feu Julie-Louise-Augustine Cassius, sa femme, décédée à Nantes, le neuf mars mil huit cent soixante-treize, mondit sieur Léon Rousteaux ayant constitué pour avoué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de M. René Cassius, maître menuisier, demeurant commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, subrogé-tuteur desdits mineurs.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1^{er} LOT.

Quarante-quatre ares de pré, à prendre dans le pré des Sept-Jeux, situé en la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de manière à prendre au nord du côté de M. Gamichon, à l'est le même, au sud le deuxième lot ci-après, bornes séparatives entre, à l'ouest le Thouet.

Ce lot mis à prix à deux mille francs, ci... 2,000 fr.

2^e LOT.

Quarante-quatre ares de pré, à la suite du premier lot ci-dessus, joignant au nord l'article qui précède, bornes séparatives entre, à l'est Gamichon, au sud le troisième lot, bornes séparatives entre, et à l'ouest le Thouet.

Mis à prix à deux mille francs, ci... 2,000

3^e LOT.

Quarante-quatre ares de pré, à la suite du deuxième lot ci-dessus, joignant au nord ledit deuxième lot, bornes séparatives entre, à l'est M. Gamichon, au sud le quatrième lot ci-après, et à l'ouest le Thouet.

Mis à prix à deux mille francs, ci... 2,000

4^e LOT.

Quarante-quatre ares de pré, à la suite du troisième lot ci-dessus, joignant au nord ledit troisième lot, bornes séparatives entre, à l'est M. Gamichon, au sud Marcel

A reporter. 6,000

Report. 6,000
Poitou, à l'ouest le Thouet.

Mis à prix à deux mille francs, ci... 2,000

Lesdits premiers, deuxième, troisième et quatrième lots sont portés sous les numéros 317, 318 et 319, section A, du plan cadastral de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

5^e LOT.

Quinze ares trente-quatre centiares de vigne, au canton du Montbaril, en la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au nord-ouest l'ancienne ruelle de Saint-Florent, sur une façade de vingt-cinq mètres quinze centimètres, au sud-ouest le sixième lot, après bornes séparatives entre, et au nord-est Breton et autres.

Mis à prix à cinq cents francs, ci... 500

6^e LOT.

Quinze ares trente-quatre centiares de vigne, à la suite du cinquième lot ci-dessus, joignant au nord-ouest ledit cinquième lot, bornes séparatives entre, au sud-ouest l'ancienne route de Saint-Florent, sur une façade de vingt-cinq mètres six centimètres, au sud-est le septième lot et des bornes séparatives entre, et au nord-est Breton et autres.

Mis à prix à cinq cents francs, ci... 500

7^e LOT.

Quinze ares trente-quatre centiares de vigne, situés à la suite du sixième lot ci-dessus, joignant au nord-ouest ledit sixième lot, bornes séparatives entre, au sud-ouest l'ancienne route de Saint-Florent, sur une face de vingt-quatre mètres quatre-vingt-dix-huit centimètres, au sud-ouest le huitième lot ci-après, bornes séparatives entre, et au nord-est Paré.

Mis à prix à cinq cents francs, ci... 500

8^e LOT.

Quinze ares trente-quatre centiares de vigne, situés à la suite du septième lot ci-dessus, joignant au nord-ouest ledit septième lot, séparation entre, au sud-ouest l'ancienne route de Saint-Florent, sur une façade de vingt-trois mètres, et au nord-est M. Battais.

Mis à prix à cinq cents francs, ci... 500

Les cinquième, sixième, septième et huitième lots sont portés sous les numéros 275 et 297, section A du plan cadastral de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

9^e LOT.

Seize ares cinquante centiares de vigne, au Clos-Pavé, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au nord-ouest le chemin, au sud-ouest Sanzay et autres, au sud-est et au nord-est M. Guillonnet.

Mis à prix à six cents francs, ci... 600

10^e LOT.

Dix-huit ares quatre-vingt-huit centiares de vigne, aux Hautes-Sarondes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au nord Leroy, au sud M. de Lafrégoillère, à l'ouest le même, et à l'est le chemin.

Mis à prix à sept cents francs, ci... 700

11^e LOT.

Une maison, située à Saumur, rue Royale, numéro 32, dans laquelle s'exploite une boulange-

A reporter. 11,300

Report. 11,300
rie, et occupée par Giraud, boulanger.

Elle se compose comme suit:

Une boutique, une arrière-boutique, et un corridor au rez-de-chaussée, placards vitrés dans l'arrière-boutique; deux chambres au premier étage avec placards; deux chambres au deuxième étage, grenier au-dessus; à la suite de l'arrière-boutique une galerie en bois conduisant à une chambre, au-dessus de laquelle est un grenier; sous la boutique une cave; sous l'arrière-boutique un magasin, par lequel on passe pour arriver à la cave; petite cour au fond de laquelle sont les latrines; pompes au bas de l'escalier; le tout joignant au couchant la rue, au nord M. Séves, au midi et au levant M. Marquet.

Cette maison est affermée par bail authentique jusqu'au vingt-quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, moyennant onze cents francs par an.

Mis à prix à douze cents francs, ci... 12,000

Total des mises à prix, vingt-trois mille trois cents francs, ci... 23,300

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

S'adresser, pour les renseignements, audit notaire, à M. ROUSTEAUX et à M. CASSIUS.

Dressé par l'avoué poursuivant, soussigné, le huit octobre mil huit cent soixante-quatorze.

CHEDEAU.

Euregistré à Saumur, le dix octobre mil huit cent soixante-quatorze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (495) Signé: PALUSTRE.

Etudes de M^e PAUL BARRION, avoué à Bressuire,

Et de M^e REVERDY, notaire à Cerisay (Deux-Sèvres).

VENTE

PAR LICITATION.

Entre majeurs,

Par le ministère de M^e REVERDY, notaire à Cerisay (Deux-Sèvres),

Le jeudi 29 octobre 1874,

à midi,

En la salle de la Mairie de Cerisay,

LA BELLE TERRE

DE

LA LOUISIÈRE

Située commune de Montravers, canton de Cerisay, à quatre kilomètres de la station de Cerisay, chemin de fer de la Vendée; — contenance totale: 189 hectares environ; — parfaitement agglomérée, site agréable, chasse, pêche, belle route traversant la terre, avec deux jolies avenues.

PREMIER LOT.

1^o Le château de la Louisièrre, nouvellement construit, avec parc à l'anglaise de treize hectares, admirablement planté, vastes dépendances et jardin potager; 2^o la ferme de la Chalautonnière; contenance: vingt-neuf hectares; 3^o la ferme du Château-de-Montravers; contenance: quarante-trois hectares.

Mise à prix, cent quatre-vingt-cinq mille francs, ci... 185,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

La ferme de la Croix-Blanche; contenance: quarante-quatre hectares.

Mise à prix, quatre-vingt mille francs, ci... 80,000

TROISIÈME LOT.

La ferme de la Bretinière; contenance: trente-et-un hectares.

Mise à prix, soixante mille francs, ci... 60,000

QUATRIÈME LOT.

La ferme de la Jacquelière; con-

tenance: vingt-six hectares.

Mise à prix, quarante-cinq mille francs, ci... 45,000

Réunion facultative des quatre lots en un seul, après adjudications particulières.

S'adresser audit M^e REVERDY, notaire, et à M^e Paul BARRION et JOUQUET, avoués à Bressuire (Deux-Sèvres). (496)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 8 novembre 1874, à midi,

MAISON, à Saumur, rue du Canon; Autre MAISON, à Saumur, rue du Petit-Pré.

On traitera à l'amiable avant l'adjudication. S'adresser à M^e CLOUARD. (469)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Aux Loges, commune de La Breille,

Le dimanche 18 octobre 1874,

à midi,

SOIXANTE HECTARES DE TERRES,

BOIS-TAILLIS ET LANDES.

Situés aux Loges, divisés en vingt lots.

On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser à MM. FRANVILLE et DUPUY, à Courléon, ou à M^e CLOUARD, notaire. (470)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude de M^e MÉHOUS,

Le dimanche 8 novembre 1874, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, carrefour Dacier, n° 11,

Actuellement occupée par M^{me} veuve Gautier. S'adresser à M^e MÉHOUS. (475)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé.

Le dimanche 25 octobre 1874,

à deux heures après midi,

BEAUX

CHÊNES ET PEUPLIERS

Dépendant de la terre de Brézé,

ET LES

COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignés.

1^o La coupe de Bonne-Nouvelle, contenant 1 hectare 64 ares 46 centiares.

2^o La grande coupe d'Asnières, contenant 9 hectares 33 ares 26 centiares.

3^o La coupe des Ecognes-de-Lençon, contenant 14 hectares 16 ares 98 centiares.

4^o La coupe de la Butte-de-Bourné, contenant 16 hectares 32 ares 25 centiares.

5^o La coupe du Bois-des-Loges, contenant 10 hectares 25 ares 69 centiares.

6^o Quarante-six pieds de peupliers, situés dans l'Allée-de-la-Rivière, au Gué-Villain.

7^o Cent pieds de peupliers, situés dans le Grand-Pré-d'Asnières.

8^o Deux cents pieds de chènes, situés dans la coupe des Semis-d'Asnières.

9^o Cent pieds de chènes et bouillards, situés dans la coupe du Fourneau.

10^o Soixante-dix pieds de chènes, situés dans la coupe des Semis-de-Maigné.

Tous ces arbres sont numérotés et marqués au chiffre D. B.

Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (479)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saint-Mathurin.

A AFFERMER

Pour le 2 février 1875.

UNE PRAIRIE

Nommée

L'ILE SAINT-JEAN,

Située commune de Saint-Rémy-la-Varenne, et, par extension, commune du Thourel, contenant 27 hectares environ.

Cette prairie peut être exploitée avantageusement par un herbager.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. PLOU-CAILLEAU, expert à Grézillé, ou à M^e PINAULT, notaire à Saint-Mathurin. (472)

Société anonyme du Chemin de fer de Poitiers à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

ET PAR LOTS,

Le mardi 30 octobre 1874,

à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e BODIN, notaire à Poitiers, rue de l'Industrie, n° 20,

En exécution de l'article 10 des Statuts de la Société.

Les 71 actions de la Société anonyme du Chemin de fer de Poitiers à Saumur, ci-après énoncées, dont le montant n'a pas encore été entièrement versé par les souscripteurs, et qui portent les numéros 1 à 5 — 39 — 86 — 151 — 316 — 317 — 324 — 559 à 565 — 466 — 503 — 531 à 535 — 540 à 546 — 559 — 580 — 602 — 712 — 775 — 776 — 1054 — 1055 — 1089 — 1110 à 1112 — 1137 — 1188 — 1199 — 1200 — 1255 — 1331 — 1359 à 1368 — 1423 — 1424 — 1485 — 1486 — 1492 — 1493 — 2073 à 2076 et 2525.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, à M^e BODIN, notaire, dépositaire du cahier des charges. (485)

A VENDRE

DEUX LOTS

DE PEUPLIERS SUISSES

S'adresser à M. DE LA FRÉGOILLÈRE, au château de Saint-Florent. (487)

A CÉDER

Pour cause de maladie,

L'AUBERGE DU COQ

Rue Saint-Nicolas, à Saumur.

S'adresser à GUYOMARD, qui l'exploite. (442)

CHEMINÉES DE MARBRE.

M. LORRAIN

PLATRIER,

Rue d'Orléans, à Saumur,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ajouter à sa maison l'article Cheminées de marbre en tous genres, de tous styles et de toutes provenances, et réclame les ordres des personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Avis aux Ferronniers

et aux Cultivateurs.

UNE NOUVELLE BATTEUSE

pour la force de deux hommes, a été trouvée aussi pratique et utile que pendant deux années.

Dix-huit mille (18,000) pièces ONT ÉTÉ VENDUES.

Prix: Francs 500, réduits franco à la frontière française.

Aux négociants, grande remise sur les prix.

S'adresser à MAURICE WEIT jeune, à Vienne, Franzensbrückenstrasse, 13.

On cherche des représentants.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires

Méthode de P^r Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)

Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et élève de P^r Simon, ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Saumur, imprimerie P. GODET.